



VILLE DE MORLAIX

Pôle Education, Sports, Vie associative

Service Enseignement

02 98 63 10 41

scolaire@villemorlaix.org

UTILISATION DE LA NAVETTE

PAR LES ENFANTS

DE L'ECOLE MATERNELLE JEAN-JAURES

DOCUMENT A REMETTRE A L'ENSEIGNANT DE L'ENFANT

Considérant qu'il y a lieu d'organiser un service de navette scolaire, il est convenu ce qui suit entre les signataires : la Ville de Morlaix, le Directeur de l'école Jean-Jaurès et le responsable légal de l'élève.

ENFANT	
Nom :	Prénom :
Classe :	
RESPONSABLE LEGAL	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
CP :	Ville :
 :	 :

La Ville de Morlaix prend en charge l'enfant désigné ci-dessus à la sortie de l'école maternelle Jean-Jaurès, si besoin, le soir à 16 h 00 et utilise la navette mise en place par ses soins.

Le représentant légal de l'enfant s'engage à prendre en charge celui-ci dès lors qu'il est déposé à l'arrêt de la navette à :

Troudosten

Maison de quartier Zoé-Puyo

En cas d'absence ou de retard, le responsable légal de l'enfant autorise le personnel municipal à remettre l'enfant aux personnes désignées ci-dessous :

Nom - Prénom :

Nom - Prénom :

Signature des parents :

Jacques ROBIC,
Directeur Ecole Jean-Jaurès

Georges AUREGAN,
Maire-Adjoint